

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Le Parlement européen a rejeté le « Bolkestein portuaire
»

Il est possible d'imposer le rejet de la directive Bolkestein

!

- International - Europe -

Date de mise en ligne : vendredi 3 février 2006

Démocratie & Socialisme

Déjà en novembre 2003, le Parlement européen avait désavoué la Commissaire européenne aux transports, Loyola de Palacio en refusant d'adopter son projet de libéralisation des services portuaires.

Ce projet de directive, adoptée par la Commission mais également par le Conseil des ministres, prévoyait d'ouvrir à la concurrence les services portuaires (manutention, pilotage, remorquage, amarrage...). C'était dans le domaine portuaire une anticipation de la directive « Bolkestein ». La directive portuaire permettait, en effet, d'organiser le dumping social entre salariés européens en permettant aux armateurs et aux autorités portuaires d'utiliser une main d'oeuvre sous qualifiées et sous payées à bord des navires ou embauchée par des agences d'intérim à quai.

Le 10 mars 2003, à l'appel de l'International docks workers (dont fait partie, en France, la CGT) et l'Européan transport federation (à laquelle adhèrent la CFDT et FO), les ports de Marseille, du Havre, de la Rochelle, de Bordeaux, de Brème, Hambourg, Zeebrugge, Ostende, Gand, Anvers...étaient en grève. Le même jour, 3 000 dockers venus de ports français, belges, espagnols et hollandais manifestaient à Strasbourg alors que le Parlement européen débattait de cette directive.

Et, le 20 novembre 2003, le Parlement européen rejetait la « directive portuaire », désavouant à la fois la Commission et le Conseil des Ministres.

Mais avant la fin de son mandat, la même Commissaire aux transports, Layola de Palacio, proposait l'adoption d'une nouvelle « directive portuaire ». Cette « nouvelle » directive reprenait, en réalité la quasi-totalité de la directive rejetée par le Parlement européen. Layola de Palacio espérait, en effet, prendre sa revanche en faisant voter la directive portuaire par un Parlement nettement plus à droite que le précédent.

Le président de la Commission transports au Parlement européen, le chrétien-démocrate allemand Georg Jarzembowski, soumettait la directive au vote du Parlement le 18 janvier dernier.

10 000 dockers venus des principaux ports européens manifestaient le même jour contre ce projet scélérat.

Le Parlement européen décidait par 532 voix contre, 120 pour, et 25 abstentions votai contre la nouvelle directive portuaire.

Le député Vert européen, Alain Lipietz - qui avait voté contre cette directive - partait cependant en guerre contre la manifestation des dockers. Il reprenait à son compte les chiffres de la police (6 000) et stigmatisait « cet épouvantable accès d'antiparlementarisme, fleurant le 6 février 1934 » tout en reconnaissant que les débordements qui avaient visé le Parlement européen ne concernaient que « quelques dizaines de dockers ». Il n'en mettait pas moins en cause les organisations syndicales en posant cette question : « Qui a pu, dans le mouvement syndical, leur propose une cible aussi erronée ? »

Il n'empêche. La mobilisation des dockers a pu imposer au Parlement européen le rejet de la directive portuaire. Une mobilisation aussi puissante (proportionnellement) que celles des dockers, les 11 et 14 février, pourra à son tour faire reculer la droite majoritaire au Parlement européen et l'obliger à rejeter la « directive Bolkestein ».

Jean-Jacques Chavigné